

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 21 novembre 2012

L'an deux mil douze, le vingt et un novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François Xavier HAUGMARD, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2012

Présents :

François Xavier HAUGMARD, Marie-Hélène NOIRAUD, Patrice RABILLER, Thierry GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE, Catherine FAUCONNIER, René RENAUD, Sandy MARCINIAK, Bruno CHIRON, Anne FIOLEAU, Jacques LAROCHE et Patrice GILLIER

Absent ayant donné pouvoir :

Gilbert GEFFARD à Patrice GILLIER

Secrétaire de séance :

Marie-Hélène NOIRAUD

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2012 par l'ensemble des membres présents.

Sur proposition de Monsieur HAUGMARD, le Conseil Municipal accepte d'ajouter les deux ordres du jour suivants :

- + Création de la station d'épuration - avenant n° 2 au contrat de travaux
- + Mise à la disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault.

OBJET 557 : CREATION DE LA STATION D'EPURATION - AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE TRAVAUX

Monsieur HAUGMARD rappelle que les travaux du marché « construction d'une station d'épuration de type lagunage naturel – 1 400 E.H. », ont fait l'objet d'un avenant n°1 impliquant une plus-value de 2 535,00 € HT, soit un nouveau montant du marché porté à 473 015,00 € HT

Monsieur HAUGMARD informe que des modifications induisant des travaux supplémentaires, imprévisibles au stade de la consultation des entreprises, mais dont la réalisation est indispensable à la finalisation des travaux, sont nécessaire.

Ces prestations sont reportées dans le tableau récapitulatif suivant :

Intitulé travaux	Quantité	Prix unitaire	Valeur HT	Valeur TTC
Fourniture et pose tuyaux annelés Ecobox SNB diam.315 extérieur avec regard de visite et têtes de buses (devis 0462012.1/AM)	450 ml	23,85	10 732,00 €	12 835,47 €
Moins-value au marché sur poste de prix 10.41 (devis 0462012.1/AM)	450 ml	2,3	-1 035,00 €	-1 237,86 €
Réfection d'un regard enterré (devis 138012-AM)	1	810	810,00 €	968,76 €
Total avenant 2			10 507,00 €	12 566,37 €
Nouveau montant du marché			483 522,50 €	578 292,91 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise en l'absence du Maire, le 1^{er} Adjoint à signer l'avenant n° 2 au contrat de travaux dudit marché.

OBJET 558 : BUDGET ASSAINISSEMENT - EMPRUNT

Monsieur HAUGMARD rappelle que par délibération 498 du 11 mai 2012, le Conseil Municipal avait décidé que les travaux pour les « eaux usées » du lotissement communal les Noyers Pareds, soient supportés par le budget assainissement. De ce fait, il convient d'avoir recours à un emprunt pour financer ces travaux

Trois établissements bancaires ont été sollicités :

- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne

Les offres du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel étant moins intéressantes, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- 1- DECIDE de souscrire auprès de la Caisse d'épargne un prêt aux conditions suivantes :
 - Montant : 80 000,00 €
 - Durée : 3 ans
 - Taux d'intérêt : Fixe à 2,90 %
 - Remboursement : Trimestriel
 - Nature du prêt : In Fine - Paiement seulement des intérêts
- 2- MANDATE en l'absence du Maire, le 1^{er} Adjoint pour signer tous les documents nécessaires à ce prêt

OBJET 559 : BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Ayant recours à un emprunt pour financer les travaux « eaux usées » du lotissement communal les Noyers Pareds, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits comme suit :

Section d'Investissement **Dépenses**

1641 – Emprunt	80 000,00 €
<u>Recettes</u>	
2315 – Installations, matériel et outillage techniques	80 000,00 €

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
66111 – Intérêts d'emprunts	500,00 €
<u>Recettes</u>	
6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	- 500,00 €

OBJET 560 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 6

Cette délibération annule et remplace la délibération 556 du 22 octobre 2012

Le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivant

Section d'Investissement

<u>Dépense</u>	
Opération 27	
2151 – Réseaux de voirie	- 8 000,00 €
21538 - Autres réseaux	- 1 000,00 €
Opération 31	
2188 – Autres immobilisations corporelles	+ 1 000,00 €
Opération 78	
2113 – Terrains aménagés autre que voirie	+ 8 000,00 €

OBJET 561 : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 7

Suite à la vente de la maison léguée par Madame TEXIER, le Conseil Municipal décide de procéder aux ouvertures de crédits suivantes :

1- Intégration dans l'inventaire

Section d'Investissement

<u>Dépenses</u>	
2138-041 – Autre construction	60 000,00 €
<u>Recettes</u>	
1025-041 – Dons et legs	60 000,00 €

2- Opérations de cession

Section d'Investissement

<u>Dépenses</u>	
192-042 – Plus ou moins values sur cession d'immob°	30 000,00 €
<u>Recettes</u>	
2138-040 – Autres constructions	60 000,00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisation	- 30 000,00 €

Section de Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
675-042 – Valeurs comptables des immob° cédées	60 000,00 €

Recettes

775 – Produits des cessions d’immobilisation	30 000,00 €
776-042 – Différence sur réalisation (négatives)	30 000,00 €

OBJET 562 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L’HERMENAULT

Monsieur HAUGMARD rappelle que Monsieur Gérard CHAUVET – adjoint technique principal 2^{ème} classe, est mis à la disposition de la Communauté de Communes du Pays de L’Hermenault en vue d’exercer les fonctions de conducteur de la balayeuse pour effectuer le nettoyage des trottoirs des communes membres, les jeudi après-midi et vendredi, ceci deux fois par mois.

Sous réserve de l’avis de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil Municipal décide de renouveler cette mise à disposition du 07 juillet 2012 au 31 décembre 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- + Le projet de Maison Médicale pourrait aboutir s’il est réalisé en partenariat avec Vendée Habitat. Pour ce faire, la Commune devrait :
 - ✓ Mettre gratuitement à la disposition de Vendée Habitat, un terrain nu pour la construction de la maison médicale
 - ✓ Leur céder, moyennant un prix à définir, un terrain pour la construction de trois ou quatre maisons d’habitation.Diverses solutions sont à l’étude.
- + Plantations place de la Charmille : 3 devis ont été présentés. Celui de l’entreprise RIPAUD a été retenu.
- + De grosses infiltrations provenant de la toiture ont été déplorées salle du Jary. Ces dégâts font vraisemblablement suite aux travaux de traitement de toiture réalisés en septembre.
- + A l’occasion de ses 20 ans d’existence, le Vélo Club Hermenaultais avait demandé, à titre exceptionnelle, la gratuité de la salle du Jary. Afin de ne pas créer de précédent, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable. Monsieur HAUGMARD donne lecture d’un second pli sur lequel le Président de l’association réitère sa demande. Ouï les nouveaux arguments avancés dans ce pli, le Conseil Municipal invite le Vélo Club Hermenaultais à demander une subvention exceptionnelle.
- + Des discordes subsistent entre le poissonnier et le marchand de primeurs sur le marché de L’Hermenault. Il leur sera demandé de faire preuve de tolérance.
- + Une réunion de travail entre des représentants du Conseil Municipal, du SIVOM Pôle Educatif Jules Verne et les enseignants est à prévoir très prochainement afin de définir plus précisément les modalités d’accessibilité à la bibliothèque municipale.
- + La Commune de L’Hermenault procédera au recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2013. Le recrutement de deux agents recenseurs est nécessaire.

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 557 au n° 562
